

# 2013-2014 RAPPORT ANNUEL

Le **point**  
sur les résultats



ILS IRONT LOIN



Commission  
scolaire  
de Montréal

# > TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENTE ET DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	<b>3</b>
<b>NOS ÉLUS</b>	<b>4</b>
Leur rôle	5
Quelques décisions stratégiques	6
Leur code d'éthique et de déontologie	7
<b>NOTRE PORTRAIT EN UN COUP D'ŒIL</b>	<b>8</b>
<b>NOS STRATÉGIES, NOS PRIORITÉS</b>	<b>10</b>
<b>NOTRE CONTRIBUTION AUX BUTS MINISTÉRIELS</b>	<b>11</b>
Diplomation, qualification avant 20 ans	12
Maîtrise de la langue française	15
Persévérance et réussite scolaires	20
Environnement sain et sécuritaire	23
Formation professionnelle chez les moins de 20 ans	26
<b>NOS ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE I - Bilan des interventions liées à la violence et à l'intimidation</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE II - Rapport annuel 2013-2014 de la protectrice de l'élève</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE III - Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal</b>	<b>40</b>

## MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENTE ET DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Catherine Harel Bourdon,**  
présidente



**Gilles Petitclerc,**  
directeur général

Parents des élèves du primaire  
et du secondaire de la CSDM

Élèves adultes de la CSDM

Organismes communautaires  
partenaires de la CSDM

Monsieur Yves Bolduc, ministre de  
l'Éducation, du Loisir et du Sport

En réponse aux exigences de la *Loi sur l'instruction publique* (article 220), nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport annuel d'évaluation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'année scolaire 2013-2014.

L'année 2013-2014 a été marquée par la poursuite des travaux visant la réorganisation des structures pédagogiques et administratives de notre institution. Notre but est de mieux répondre aux besoins des établissements scolaires en vue de favoriser la réussite de nos élèves. Nous tenons à souligner la précieuse et essentielle participation des membres de notre personnel pour mener à bien l'actualisation de la nouvelle CSDM.

D'abord, nous vous entretiendrons brièvement de la démarche entreprise avec tous les services pour élaborer une planification stratégique, comme prévu à notre plan stratégique 2012-2015, qui concrétisera davantage la transformation de notre structure et l'appropriation d'une nouvelle culture organisationnelle. Ensuite, nous ferons état de nos principales actions et réalisations ainsi que des résultats de l'année 2013-2014 quant aux cibles fixées dans la convention de partenariat, et ce, pour chacun des cinq buts ministériels. Une dernière section traitera de nos états financiers.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre afin d'offrir à chacun de nos élèves des chances égales de réussite au moyen de services éducatifs de qualité et accessibles à tous.

Au nom des membres du Conseil des commissaires et des membres du personnel de notre institution, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

# > NOS ÉLUS

## Membres du Conseil des commissaires et du comité exécutif



**A Catherine Harel Bourdon**, circonscription 11, Tétreaultville, présidente | **B André Gravel**, circonscription 2, Bordeaux-Ahuntsic, vice-président | **C Agnès Connat**, circonscription 15, Les Faubourgs, vice-présidente du comité exécutif | **D Kenneth George**, circonscription 6, Villeray – Petite-Patrie | **E Jocelyn Pauzé**, circonscription 8, Rosemont-Nord | **F Ben Valkenburg**, circonscription 14, Plateau-Mont-Royal | **G Marie-Josée Mastromonaco**, circonscription 21, Notre-Dame-de-Grâce | **H Mélanie Robinson**, commissaire-parent au primaire | **I Jacques Dionne**, commissaire-parent au secondaire

## Membres du Conseil des commissaires



**J Jocelyne Cyr**, circonscription 1, Cartierville | **K Linda Gamache**, circonscription 3, Ahuntsic | **L Mohamed Maazami**, circonscription 4, Saint-Sulpice – Saint-Michel-Nord | **M Dominique Cousineau**, circonscription 5, Parc-Extension – Villeray | **N Tomas Arbieto**, circonscription 7, Saint-Michel-Sud | **O Marie Depelteau-Paquette**, circonscription 9, Rosemont-Sud | **P Jean-Denis Dufort**, circonscription 10, Louis-Riel – Nouveau-Rosemont | **Q Christian Giguère**, circonscription 12, Mercier | **R Diane Beaudet**, circonscription 13, Hochelaga-Maisonneuve | **S Louise Mainville**, circonscription 16, Saint-Louis – Mile End | **T Béatrice Copps**, circonscription 17, Westmount – Côte-des-Neiges-Sud | **U Khokon Maniruzzaman**, circonscription 18, Côte-des-Neiges – Snowdon | **V Violaine Cousineau**, circonscription 19, Saint-Henri – Petite-Bourgogne – Pointe Saint-Charles | **W Daniel Bélanger**, circonscription 20, Ville-Émard – Côte-Saint-Paul | **X Julia Druliolles**, commissaire-parent élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Liste en date du 30 juin 2014

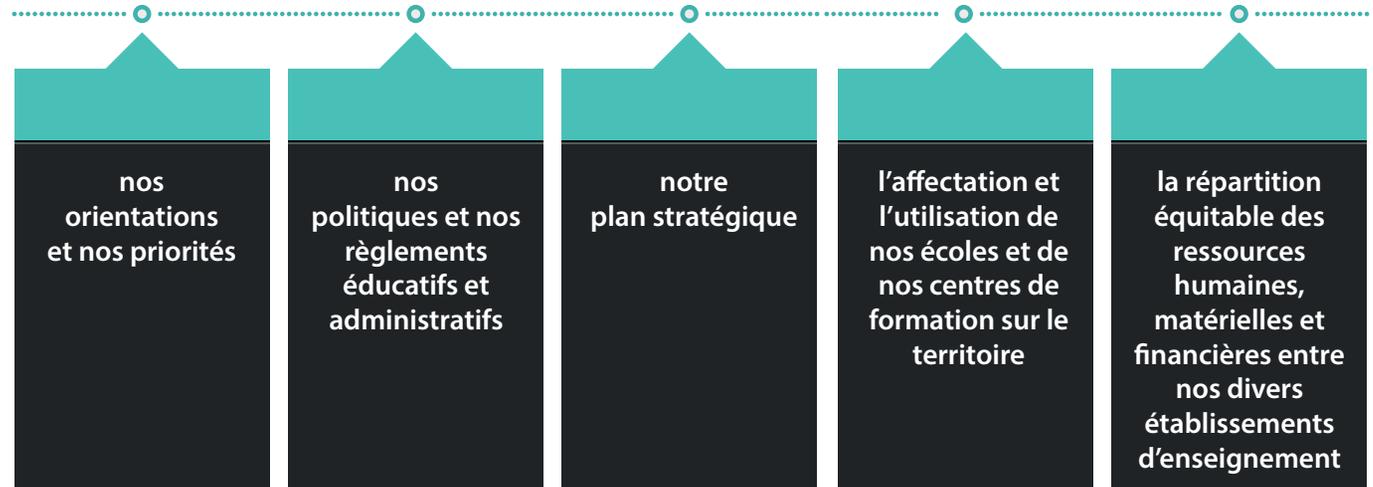


## LEUR RÔLE

Notre institution est administrée par un Conseil des commissaires constitué de 21 commissaires élus par la population montréalaise. Siègent également à cette instance trois commissaires-parents nommés par le comité de parents, dont un représentant pour le primaire et un pour le secondaire ainsi qu'un pour les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Au cours de l'année 2013-2014, il a tenu 11 séances ordinaires. Bon nombre de ses décisions prises en cours d'année ont eu des répercussions sur un ou plusieurs des buts ministériels, dont fait état la convention de partenariat.

**Durant ses séances, le Conseil des commissaires prend des décisions relativement à différents dossiers. Par exemple, il est appelé à adopter :**



## Quelques décisions stratégiques

Notons quelques-unes des décisions prises par le Conseil des commissaires au cours de l'année 2013-2014<sup>1</sup> dans le cadre du plan stratégique de notre institution et de la convention de partenariat :

### Décisions liées à la persévérance et à la réussite scolaires

- Constitution d'un groupe de travail devant formuler des hypothèses quant à la **réorganisation des services éducatifs offerts aux Montréalais** en vue d'augmenter la réussite et la diplomation des élèves.
- Ouverture d'un volet primaire à l'**école secondaire alternative Le Vitrail** et reprise d'un bâtiment excédentaire pour y déménager l'école.
- Renouvellement pour trois années supplémentaires du **partenariat avec l'Orchestre Métropolitain** qui connaît un grand succès. Ce partenariat vise à rendre la musique symphonique accessible aux élèves, dont ceux de l'école Joseph-François-Perrault.
- Implantation d'un **projet particulier de formation en arts plastiques et multimédia** à l'école Lucien-Pagé pour intégrer les élèves à la culture québécoise, favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté scolaire, augmenter la persévérance scolaire et amener les élèves à prendre le virage technologique.

### Décisions liées à l'environnement sain et sécuritaire

- Mise à jour du **Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents** en raison des modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* quant aux obligations liées à l'adoption d'un règlement prévoyant la procédure d'examen des plaintes et à la nomination d'un protecteur de l'élève. Le nouveau règlement tient compte de notre nouvelle structure organisationnelle, de l'abolition de la fonction d'ombudsman et des modifications apportées à la loi relativement à la prévention de la violence et de l'intimidation.
- Adoption du **Plan vert 2014-2019**. À cette occasion, le Conseil des commissaires a résolu d'intégrer un volet portant sur l'éducation relative à l'environnement et le développement durable dans notre prochain plan stratégique.

### Décisions liées aux travaux (capacité d'accueil, environnement sain et sécuritaire, qualité de l'air, etc.)

- Présentation d'un **mémoire** à l'Office de consultation publique de Montréal pour contribuer à la réflexion portant sur le Plan de développement de Montréal. Notre mémoire aborde une dizaine de thèmes, notamment l'égalité des chances pour tous, le partage des ressources, l'espace pour scolariser nos élèves et le transport.

<sup>1</sup>Pour plus de détails, consulter notre site Web à [csdm.ca](http://csdm.ca) ou la page de l'Agora du Conseil à [csdm.ca/csdm/conseil-des-commissaires/agora-du-conseil/](http://csdm.ca/csdm/conseil-des-commissaires/agora-du-conseil/).



- Nouveau projet pour l'**école Irénée-Lussier**, incluant son annexe, qui accueille des élèves de 12 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde. La population scolaire de cette école ne cesse d'augmenter, ce qui génère une situation problématique de promiscuité pour ses élèves. En vue de mieux répondre à leurs besoins, une demande d'ajout d'espace a été envoyée au Ministère pour la construction d'une nouvelle école Irénée-Lussier.
- Adoption de notre **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2014-2017** auquel plusieurs ajouts ont été apportés en mai 2014. Il s'agit principalement de précisions, notamment sur l'installation d'unités modulaires au Jardin botanique de Montréal pour les besoins de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal et sur la fermeture de l'annexe du centre Lartigue en raison de la baisse de sa population scolaire.
- Mise en œuvre de la deuxième phase des travaux de réhabilitation de l'**école des Nations**. Étant donné l'ampleur des travaux et le fait qu'aucun autre établissement du quartier ne peut accueillir les 560 élèves de l'école, une partie d'entre eux est temporairement scolarisée à l'école Champlain.
- **Différents travaux** sont prévus, notamment la reprise de l'immeuble excédentaire sis au 6120, rue La Fontaine dans la circonscription de Mercier en raison de l'augmentation de la population scolaire dans ce secteur et une modification à l'agrandissement de l'école Bedford : au lieu d'un seul projet d'envergure, deux petits agrandissements sont prévus, soit l'ajout de six ou de sept classes dans les écoles Bedford et Lucille-Teasdale ainsi que d'un gymnase à l'école Bedford.

## Leur code d'éthique et de déontologie

En conformité avec l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires s'est doté, voilà déjà plusieurs années, d'un code d'éthique et de déontologie tout particulier pour ses membres. Ce règlement porte sur leurs devoirs et leurs obligations et peut prévoir des normes adaptées à certaines ou à toutes les catégories de commissaires.

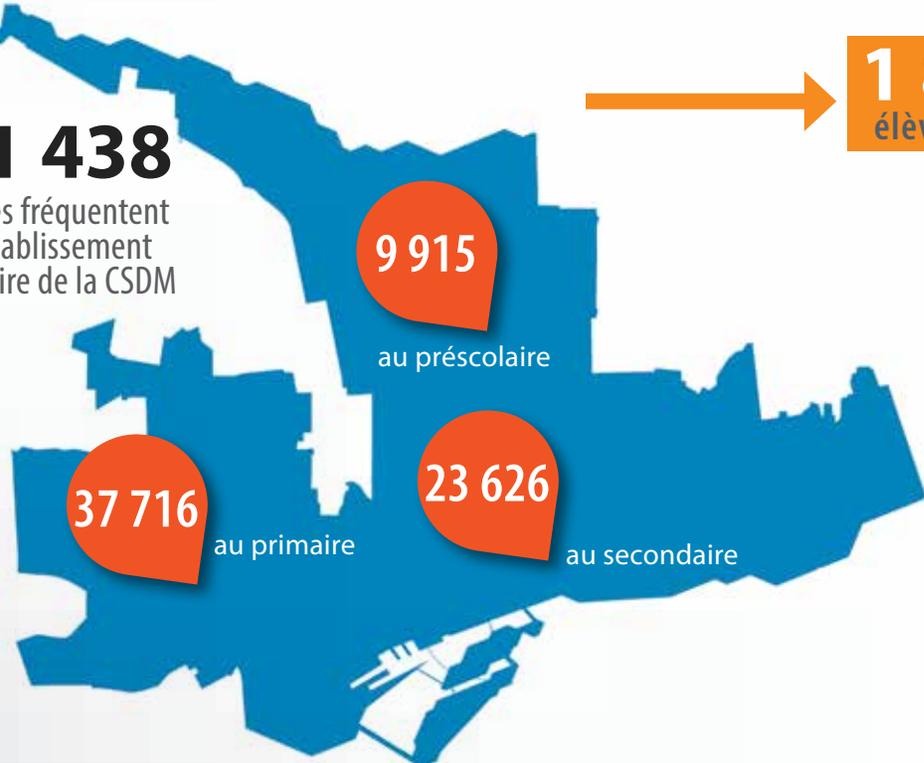
La loi prévoit également que soient publiés, dans le rapport annuel de la Commission scolaire, le code (voir annexe III) ainsi que le nombre de cas traités et leur suivi, les manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, les décisions, les sanctions imposées par l'autorité compétente et le nom des commissaires révoqués ou suspendus au cours de l'année.

Comme l'exige la loi, le Conseil des commissaires doit nommer une personne chargée de l'application du code d'éthique et de déontologie qui ne peut être ni membre du Conseil des commissaires ni employée de la Commission scolaire. Chez nous, cette responsabilité relève de la bâtonnière, M<sup>e</sup> Madeleine Lemieux. Comme son rapport d'activités 2013-2014 l'indique, aucune plainte n'a été reçue. De plus, aucune plainte n'ayant été déposée au cours des six années précédentes (2007-2008 à 2012-2013), aucun cas n'a été étudié ni aucune décision n'a été rendue durant l'année 2013-2014.

# NOTRE PORTRAIT EN UN COUP D'ŒIL

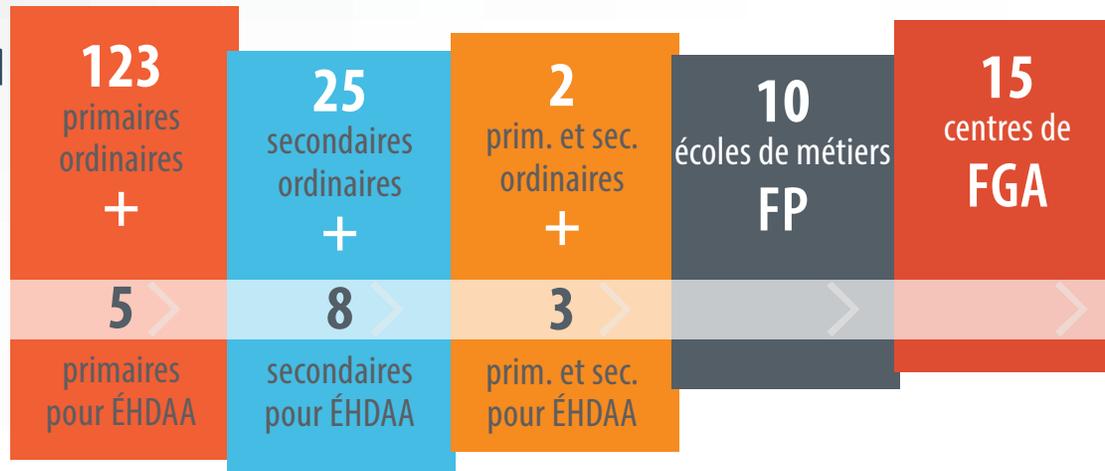


**71 438**  
élèves fréquentent  
un établissement  
scolaire de la CSDM





**191**  
établissements  
scolaires  
(excluant les annexes)



**72%**

des élèves en **FGJ**  
sont nés au Québec

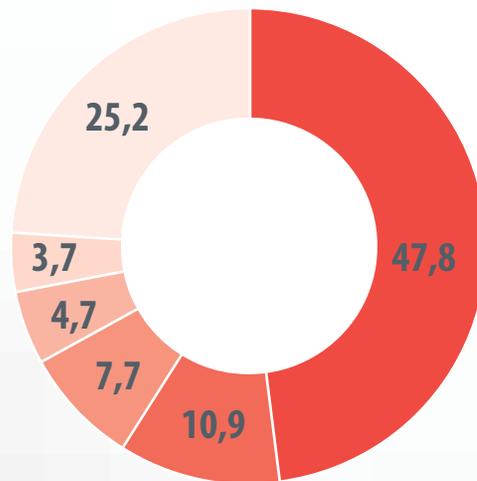
**43%**

des élèves en **FGA**  
sont nés au Québec

## Langue maternelle en FGJ

**47,8%** français  
(en baisse de 6,5 points  
de pourcentage depuis  
2002-2003)

- 10,9%** arabe
- 7,7%** espagnol
- 4,7%** anglais
- 3,7%** créole
- 25,2%** autres



**22 874**

Nombre total d'employés  
12 328 réguliers - 10 546 non réguliers

**12 646 enseignants** (7 576 réguliers/5070 non réguliers)

**923 professionnels** (722 réguliers / 201 non réguliers)

**372 directions d'établissement et directions adjointes**

**8 104 soutien admin., de service de garde, de cafétéria et ouvriers**  
(3 533 réguliers / 4 571 non réguliers)

**112 cadres et gérants**

**4 hors cadres**

**704 honoraires, contrats et autres**

## > NOS STRATÉGIES, NOS PRIORITÉS

Au terme de la première année de mise en œuvre du plan stratégique de la CSDM, *Réussir : être et agir*, nous avons adopté la structure de notre nouvelle commission scolaire. Dans ce nouveau contexte, cinq priorités institutionnelles sur lesquelles il devenait impératif d'agir ont émergé :

1. La mise en place d'un centre de services
2. La mise en œuvre de la stratégie pro-parents
3. L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle
4. L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire de nos établissements
5. L'équilibre budgétaire

Ces cinq priorités institutionnelles nécessitant un pilotage serré de la Direction générale ont fait l'objet d'un processus de planification qui fait ressortir les contributions de chaque acteur dans une perspective de complémentarité, tant des services administratifs et pédagogiques que des établissements. Ce processus permet l'appropriation d'une nouvelle culture au sein de la commission scolaire nouvelle.

Trois des cinq priorités institutionnelles ont un lien direct avec les buts ministériels : la mise en œuvre de la stratégie pro-parents au but 1, l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle au but 5 et l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire au but 4. Elles seront abordées dans la prochaine section, *Notre contribution aux buts ministériels*, qui fait état des réalisations relatives aux priorités ciblées en réponse au contexte actuel de notre commission scolaire.

>> Une quatrième priorité concerne la mise en place d'une organisation du travail par « centre de services ». Mobilisé par la Direction générale, chacun des services a revu son offre de soutien ainsi que l'organisation du travail de son personnel de sorte qu'il puisse offrir un accès unique pour les requérants, et ce, quelle que soit la méthode (téléphone, courriel, outil de requêtes pour certains). Notre Service des technologies de l'information a entrepris les démarches visant à retenir un outil de gestion des requêtes qui sera implanté en 2014-2015. La table d'arrimage *Forum des partenaires* pilote l'évolution du centre de services. Elle a tenu trois rencontres en 2013-2014 au cours desquelles une attention particulière a été portée aux Services éducatifs. >

Pour terminer, l'équilibre budgétaire constitue la cinquième priorité et elle sera traitée à la section *Nos états financiers*.

## > NOTRE CONTRIBUTION AUX BUTS MINISTÉRIELS

En 2008, les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* dans le cadre du projet de loi 88 viennent formaliser les liens de cohérence entre les plans stratégiques du Ministère et des commissions scolaires et les démarches de planification des établissements avec de nouveaux documents, soit la convention de partenariat et les conventions de gestion et de réussite éducative.

En juin 2013, nous avons approuvé et transmis au Ministère un projet de convention de partenariat 2013-2015. Bien que cette deuxième convention de partenariat ne soit pas signée au moment de la rédaction du présent rapport, elle présente les mesures requises pour assurer la mise en œuvre de notre plan stratégique 2012-2015 et notre contribution au regard des cinq buts ministériels. La présente section fait état de notre contribution à l'atteinte de ces buts.

De plus, à l'automne 2013, de nouvelles conventions de gestion et de réussite éducative ont été convenues entre le directeur général et les directions d'établissement. La mise en œuvre de ces ententes constitue l'un des objets de discussion, de suivi, de régulation et de supervision lors des rencontres entre les directions en soutien à la gestion des établissements et les directions d'établissement.

# 1<sup>er</sup> BUT MINISTERIEL

## L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

### Résultats

Dans la convention de partenariat, nous nous sommes engagés à augmenter substantiellement, d'ici 2015, notre taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.

Ce taux est défini comme étant la proportion d'élèves ayant débuté en première secondaire à la CSDM et ayant obtenu un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans, que ce soit à la formation générale des jeunes, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. Les élèves qui arrivent en cours de scolarité à la CSDM, par exemple après leur première secondaire, sont exclus de ces statistiques. Par contre, ceux qui ont débuté en première secondaire à la CSDM, mais qui ont terminé leur parcours dans une autre commission scolaire, sont inclus dans les statistiques relatives à notre institution.

Les élèves ayant commencé la même année constituent une cohorte. Ces taux sont calculés pour chacune des cohortes après cinq, six et sept ans. La diplomation et la qualification avant l'âge de vingt ans correspondent à la période de sept ans. Les résultats présentés sont les plus récents disponibles à ce jour.

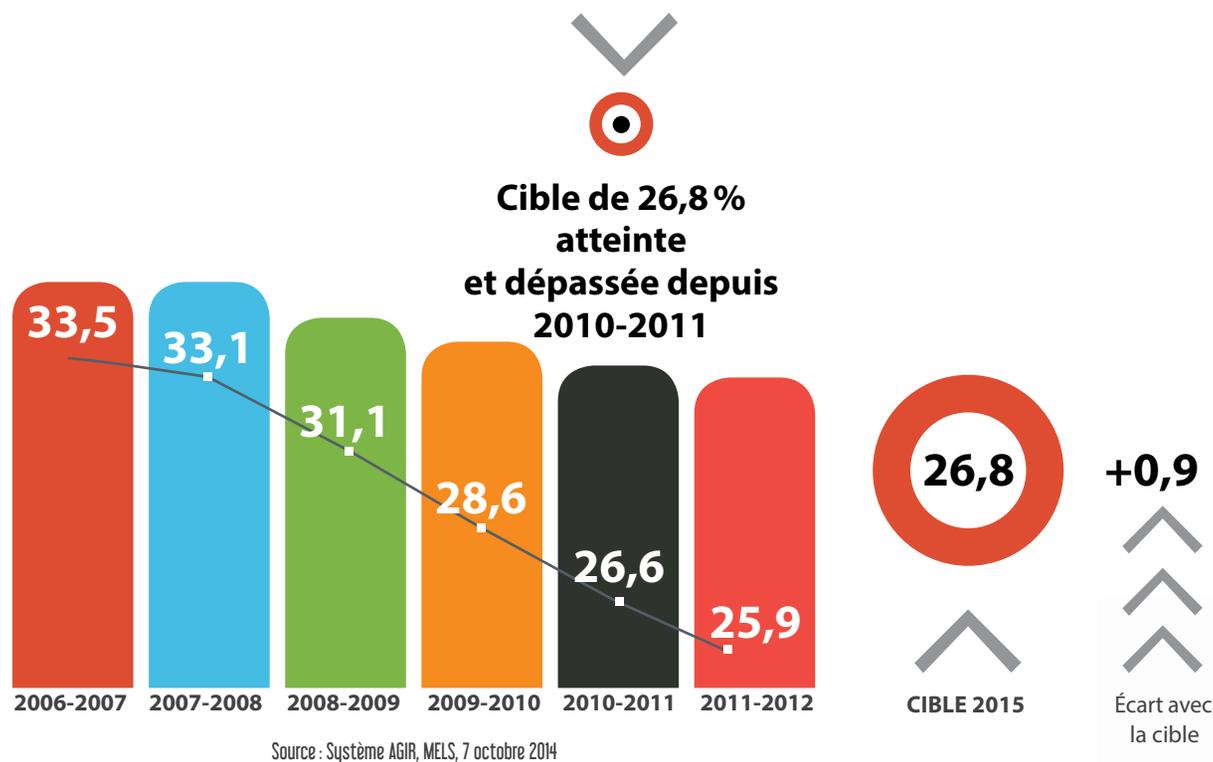
### Taux de diplomation et de qualification (en pourcentage) selon la cohorte et la durée des études, CSDM

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Cible	Écart
Après 5 ans	41,0	41,6	43,3	46,0	45,3	46,4	47,6	50	-2,4
Après 6 ans	53,4	52,6	56,1	58,5	58,2	60,1	sans objet	60	0,1
Après 7 ans	58,0	57,8	61,3	64,1	64,3	sans objet	sans objet	70	-5,7

Source : Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2014

## Constats liés aux résultats

- Les plus récents taux de diplomation après cinq, six et sept ans sont les plus élevés enregistrés récemment à la CSDM.
- La cible de 60% d'élèves diplômés ou qualifiés après six ans d'études est atteinte pour la dernière cohorte pour laquelle des données sont disponibles (2007-2008).
- Le taux de sorties sans diplôme ni qualification (taux de décrochage annuel) poursuit sa baisse amorcée il y a plusieurs années. Atteinte depuis 2010-2011, la cible est maintenant dépassée de 0,9 point.



## 1<sup>er</sup> BUT MINISTERIEL - L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

### Priorité institutionnelle « stratégie pro-parents ».

Mobilisation, par la Direction générale, de l'ensemble des services en vue d'assurer la mise en œuvre progressive des mesures prévues à la stratégie pro-parents. Certaines actions ont déjà cours, notamment l'évaluation de l'utilité des renseignements fournis aux parents sur notre site Web, l'actualisation du site Web de nos écoles ainsi que l'insertion d'un onglet « parents », l'octroi d'un contrat pour la mise en place d'un système informatique de gestion des cartes repas dans les cafétérias des écoles.

### Quelques-unes de nos réalisations

- **Soutien apporté aux établissements pour leur démarche de planification**
  - ➔ Accompagnement individualisé de 24 directions et directions adjointes dans la réalisation ou la mise à jour de l'analyse de situation et dans l'élaboration ou la mise à jour du projet éducatif de leur établissement.
  - ➔ Accompagnement individualisé de 70 directions et directions adjointes au regard du plan de réussite de leur établissement, en fonction des besoins de chacun (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation).
  - ➔ Deux séries de formation offertes à l'ensemble des directions et directions adjointes des établissements :
    - Formation pour améliorer la qualité des plans de réussite par l'utilisation de données diverses.
    - Formation sur la planification du suivi et de l'évaluation des plans de réussite.
- **Approche-quartier.** Accompagnement offert aux directions d'établissement d'Hochelaga-Maisonneuve pour développer une approche quartier. Pour ce faire, un groupe de travail a élaboré un modèle de planification de quartier transférable à d'autres quartiers. Hochelaga-Maisonneuve est le quatrième quartier à être accompagné pour développer son approche.
- **Rédaction d'un plan d'action pour assurer le développement continu des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).** Rencontre de toutes les directions de centre afin de déterminer des actions pour améliorer les services dans leur centre. Création d'un Bulletin d'information SARCA distribué à tous les intervenants des milieux. Élaboration d'un guide d'accueil et formation donnée à tout le personnel de premier accueil.
- **Dépistage des élèves en difficulté.** À la CSDM, c'est la troisième année de la mise en œuvre de Lumix, outil conçu pour les directions d'établissement afin de faciliter le suivi de la réussite des élèves (recherche, forage et analyses de données). Une vingtaine de directions d'établissement de plus ont suivi une formation visant la connaissance de l'outil, l'utilisation et la création des tableaux de bord ainsi que l'interprétation des données et des résultats.
- **Diffusion de l'offre de services des établissements.** Présence sur le Web de divers outils CSDM, notamment l'infolettre, la page Facebook et la tuile promotionnelle placée sur les sites des écoles primaires et secondaires. Mise en ligne d'un microsite pour la campagne d'inscription au secondaire 2013 générant plus de 20 000 clics de personnes intéressées. Organisation d'événements portes ouvertes dans plusieurs écoles pour une participation de près de 14 000 personnes.

# 2<sup>e</sup> BUT MINISTERIEL

## L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Suivi des indicateurs du plan Réussir en lien avec la lecture et l'écriture

Résultats au primaire <sup>2</sup>			2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2015	Écart avec la cible
Lecture	1 <sup>er</sup> cycle	Taux de réussite	91,6 %	91,7 %	91,7%	91,8 %	<b>95 %</b>	<b>-3,2</b>
		Moyenne	76,2 %	77,3 %	77,3%	77,4 %	<b>80 %</b>	<b>-2,6</b>
	2 <sup>e</sup> cycle	Taux de réussite	91,3 %	89,7 %	88,6%	89,2 %	<b>95 %</b>	<b>-5,8</b>
		Moyenne	74,3 %	74,4 %	73,9%	74,6 %	<b>80 %</b>	<b>-5,4</b>
	3 <sup>e</sup> cycle	Taux de réussite	91,0 %	88,9 %	90,7 %	91,5 %	<b>95 %</b>	<b>-3,5</b>
		Moyenne	74,6 %	74,9 %	74,9 %	75,6 %	<b>80 %</b>	<b>-4,4</b>
Écriture	3 <sup>e</sup> cycle	Taux de réussite	93,4 %	91,6 %	92,9%	93,3 %	<b>95 %</b>	<b>-1,7</b>
		Moyenne	75,5 %	75,6 %	76,2%	76,5 %	<b>80 %</b>	<b>-3,5</b>

Résultats au secondaire			2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2015	Écart avec la cible
Lecture	1 <sup>er</sup> cycle	Taux de réussite	72,3 %	68,9%	71,6%	70,3%	<b>80 %</b>	<b>-9,7</b>
		Moyenne	64,0%	64,5%	65,2%	65,2%	<b>70 %</b>	<b>-4,8</b>
	5 <sup>e</sup> sec.	Taux de réussite	86,1 %	81,6%	85,0% <sup>3</sup>	82,7% <sup>3</sup>	<b>85 %</b>	<b>-2,3</b>
Écriture	1 <sup>er</sup> cycle	Taux de réussite	72,2%	71,2%	76,5%	74,3%	<b>80 %</b>	<b>-5,7</b>
		Moyenne	64,7%	65,3%	67,0%	66,9%	<b>70 %</b>	<b>-3,1</b>
	3 <sup>e</sup> sec.	Taux de réussite	71,6%	69,0%	70,7%	72,2%	<b>80 %</b>	<b>-7,8</b>
		Moyenne	64,8%	64,8%	65,3%	66,2%	<b>70 %</b>	<b>-3,8</b>
	4 <sup>e</sup> sec.	Taux de réussite	73,4%	71,7%	76,8% <sup>3</sup>	75,7% <sup>3</sup>	<b>75 %</b>	<b>+0,7</b>
		Moyenne	65,6%	65,5%	66,8%	66,4%	<b>70 %</b>	<b>-3,6</b>
5 <sup>e</sup> sec. (épreuve MELs)	Taux de réussite	70,3 %	70,5 %	72,4%	69,5 %	<b>80 %</b>	<b>-10,5</b>	

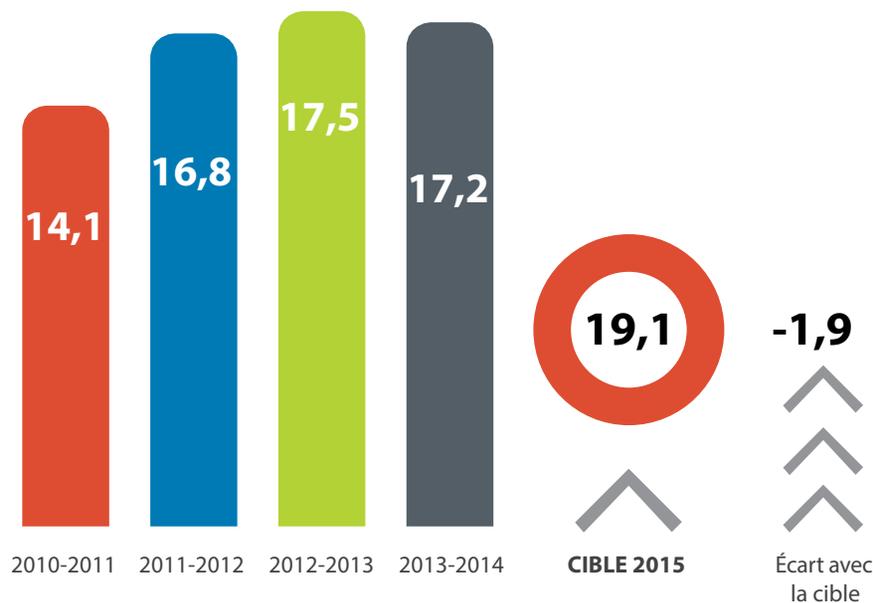
<sup>2</sup>Au primaire, à partir de 2011-2012, les résultats de plusieurs élèves en classes spéciales ne sont plus comptabilisés dans les résultats; ils sont désormais évalués en cotes ou par des codes de cours différents. Cela a peu d'effet sur les résultats globaux.

<sup>3</sup>Les résultats aux reprises d'été sont inclus dans les taux de réussite.

## 2<sup>e</sup> BUT MINISTÉRIEL - L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Résultats à la formation générale des adultes

### Nombre d'unités<sup>4</sup> de formation réussies par ETP<sup>5</sup> dans l'ensemble des cours de français de niveau secondaire



### Constats liés aux résultats

#### À la formation générale des jeunes

- En tenant compte des résultats aux examens de reprise, 13 indicateurs de résultats sur 18 sont en hausse depuis 2010-2011 et 5 sont en baisse.
- L'écart entre les résultats scolaires en 2013-2014 et les cibles pour 2015 varie beaucoup d'un indicateur à l'autre. Le taux de réussite en écriture de quatrième secondaire dépasse la cible de 0,7 point, alors que le taux de réussite en lecture du premier cycle en est à 9,7 points.
- Depuis 2012-2013, deux indicateurs sont en hausse, sept sont en baisse. La baisse la plus importante est celle du taux de réussite en lecture de cinquième secondaire.

#### À la formation générale des adultes

- Légère diminution du nombre d'unités par rapport à 2012-2013. Il faudrait réussir 1,9 unité par ETP supplémentaire en 2014-2015 pour atteindre la cible.

<sup>4</sup>Une unité correspond à 25 heures d'enseignement.

<sup>5</sup>ETP signifie *Équivalent temps plein*. Cette donnée équivaut à 900 heures de fréquentation scolaire pour un élève adulte au cours d'une même année.

## Quelques-unes de nos réalisations

### À l'éducation préscolaire

- **Prévention des difficultés en lecture et en écriture dès l'entrée à l'éducation préscolaire.** Formation et accompagnement d'équipes-écoles pour implanter la réponse à l'intervention (RAI) liée au projet Cap sur la prévention. En tout, 30 écoles ont été accompagnées, ce qui représente une participation de plus de 220 personnes.
- **Formation destinée aux enseignants à l'éducation préscolaire.** Élaborée en collaboration avec les conseillers pédagogiques en français accueil, la formation **Enseigner à la maternelle accueil** concerne l'intervention auprès des élèves allophones et l'apprentissage de la langue française.
- **Transfert de connaissances en développement psychomoteur.** Formation, accompagnement et développement d'une communauté de pratiques afin de faire participer les enseignants à l'éducation préscolaire, ceux en éducation physique et à la santé et le personnel du service de garde dans le projet régional qui inclut une série d'actions visant des améliorations sur le développement global des enfants d'âge préscolaire.

### Au primaire

- **Épreuves ministérielles en lecture.** Compilation et correction des données qui seront analysées au courant de l'année 2014-2015 en vue de soutenir les équipes-écoles dans la régulation de leurs pratiques en français.
- **Offre de formations et d'accompagnement aux enseignants.** Offre de plusieurs formations portant notamment sur la lecture, l'orthographe et l'écriture ainsi que de l'accompagnement sur le codéveloppement et sur le continuum en lecture, en écriture, en communication orale et en grammaire.

## > 2<sup>e</sup> BUT MINISTERIEL - L'amélioration de la maîtrise de la langue française

### Au secondaire

- **Épreuves institutionnelles en lecture et ministérielle en écriture.** Plusieurs actions visant à soutenir les équipes-écoles dans la régulation de leurs pratiques en français, notamment la validation des corrections des échantillons d'épreuve de lecture de juin 2013, l'analyse des données GPI (Gestion intégrée pour l'école) et des échantillons 2011 à 2013, la production d'un rapport devant être diffusé en 2014-2015 ainsi que la présentation et la diffusion du document ministériel *Faits saillants — Épreuve obligatoire d'écriture 132-208 – 2<sup>e</sup> secondaire – Juin 2013*.
- **Formations et accompagnement offerts aux enseignants de français et aux conseillers pédagogiques.** Sept formations offertes portant sur différents aspects de l'enseignement-apprentissage du français et accompagnement de six écoles en vue de répondre à un besoin particulier ciblé dans leur plan de réussite.
- **Situations d'évaluation.** Élaboration et diffusion de nouvelles situations d'évaluation de la lecture en première secondaire (pour juin 2014 et pour l'évaluation du cours d'été).
- **Enseignement de la communication orale.** Participation des conseillers pédagogiques de français à la dernière année de la formation sur l'enseignement et l'évaluation de la communication orale en vue d'outiller et de mieux soutenir les enseignants à l'égard de cette compétence.

### Au primaire et au secondaire – particulièrement pour les élèves issus des milieux pluriethniques

- **Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.**
  - Augmentation des activités de décroisement entre classes d'accueil et classes ordinaires.
  - Production d'une trousse de matériel « intégration linguistique scolaire et sociale » (ILSS) pour les élèves d'accueil en situation de grand retard scolaire.
  - Production d'une trousse de matériel de mise à niveau en mathématique pour les élèves d'accueil en situation de grand retard scolaire au secondaire.
  - Augmentation du nombre d'enseignants formés en théâtre plurilingue afin de mieux soutenir l'apprentissage de l'écriture d'élèves du secondaire en situation de grand retard scolaire et production d'un recueil de textes.
  - Augmentation du nombre de demandes d'accompagnement dans les milieux, notamment en lien avec le soutien à apporter aux allophones nouvellement intégrés en classe ordinaire et d'adaptation et la formation de nouveaux enseignants en soutien linguistique.
- **Interventions adaptées au milieu plurilingue et pluriethnique.**
  - Augmentation du nombre d'établissements dont les enseignants et le personnel non enseignants ont suivi des formations ou bénéficié d'accompagnement.
  - Développement, chez les conseillers pédagogiques de français et des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, d'une vision commune des pratiques efficaces d'enseignement du français.
  - Exploration des moyens de développement de compétences en éducation inclusive tenant compte de la diversité ethnolinguistique à l'échelle institutionnelle.

## 2<sup>e</sup> BUT MINISTERIEL - L'amélioration de la maîtrise de la langue française

- **Éducation interculturelle.** Approbation et mise en œuvre de 60 projets dans 38 écoles dans le cadre du programme Mon école est interculturelle.
- **Programme Initiative d'intégration des élèves issus de l'immigration.** Projet de valorisation du français et partenariat école-famille-communauté — 34 projets dans 25 écoles.
- **Comité pour l'éducation inclusive et la diversité linguistique à la CSDM.** Activités réalisées en vue d'organiser pour l'automne 2014 une journée pédagogique institutionnelle précédée d'un colloque pour les directions d'établissement sur le thème « Mettre en œuvre une éducation inclusive – Enseigner et intervenir en milieu plurilingue et pluriethnique ». Les secteurs de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes s'unissent pour sensibiliser les équipes-écoles aux enjeux de l'éducation en milieu pluriethnique et plurilingue afin de favoriser la réussite scolaire et la mise en œuvre d'une éducation inclusive.
- **Programme de soutien à la formation continue du personnel scolaire.** Partenariat avec l'UQAM pour trois projets : passages des classes d'accueil vers les classes ordinaires; arts plastiques et identités culturelles; intégration des enseignants issus de l'immigration.
- **Plan de réussite et plan Réussir.** Accompagnement des équipes-écoles par les conseillers pédagogiques en vue de mettre en œuvre les moyens prioritaires du plan de réussite ayant un lien direct avec les orientations du plan Réussir.

### À la formation générale des adultes et à la formation professionnelle

- **Francisation.** Formations offertes aux conseillers pédagogiques des centres de la formation générale des adultes en vue d'une appropriation du référentiel commun en cette matière et élaboration d'un plan d'action pour 2014-2017 visant à soutenir les centres pour le développement institutionnel et pédagogique.
- **Programme de francisation-alpha.** Poursuite du développement et révision du programme pour les adultes immigrants qui ont moins de huit ans de scolarité. Son implantation est prévue pour 2014-2015.
- **Soutien aux élèves allophones en formation professionnelle.** Analyse de la situation des élèves inscrits au programme Soutien informatique à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration et élaboration de pistes de solutions.
- **Connaissances de base en lecture et en écriture.** Élaboration d'un cours local destiné aux élèves adultes de la francisation dont le premier volet sera déployé dans les huit centres de francisation dès l'année scolaire 2014-2015.
- **Soutien aux élèves.** Poursuite du développement d'un site Web portant sur les voyelles et les consonnes par la mise en ligne d'un module de tests de discrimination auditive à l'intention des enseignants d'élèves allophones.
- **Stratégies d'enseignement et d'apprentissage.** Plusieurs formations offertes aux enseignants portant notamment sur la phonétique, la lecture fluide, les interventions pour soutenir l'adulte en difficulté inscrit en francisation et les connaissances de base en lecture.

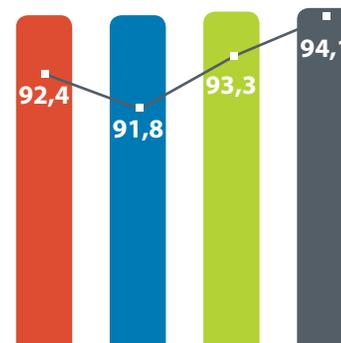
## > 3<sup>e</sup> BUT MINISTERIEL

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDA)

### Taux de réussite en français des garçons

Au 3<sup>e</sup> cycle du primaire<sup>6</sup>

Départ 2010-2011 - **92,4 %**  
 2011-2012 - **91,8 %**  
 2012-2013 - **93,3 %**  
 2013-2014 - **94,1 %**



CIBLE 2015

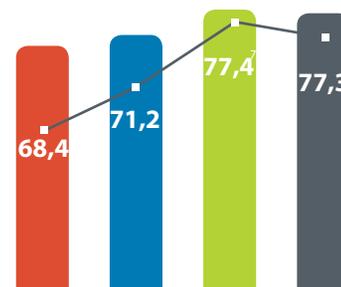
-0,9



Écart avec la cible

Au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire

Départ 2010-2011 - **68,4 %**  
 2011-2012 - **71,2 %**  
 2012-2013 - **77,4 %**<sup>7</sup>  
 2013-2014 - **77,3 %**



CIBLE 2015

2,3



Écart avec la cible

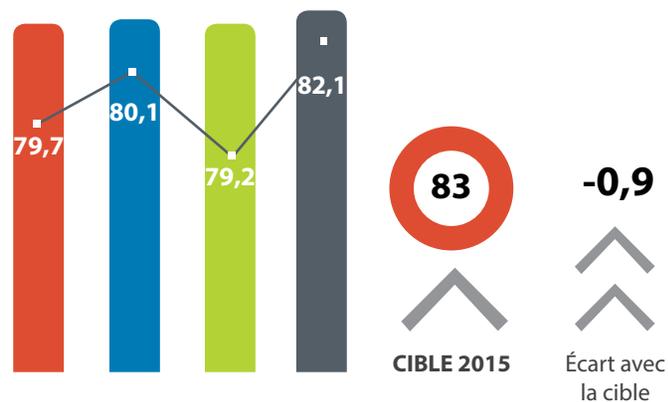
<sup>6</sup>Au primaire, à partir de 2011-2012, les résultats de plusieurs élèves en classes spéciales ne sont plus comptabilisés dans les résultats; ils sont désormais évalués en cotes ou par des codes de cours différents. Cela a peu d'effet sur les résultats globaux.

<sup>7</sup>Les résultats aux reprises d'été sont inclus dans les taux de réussite.

# ➤ Taux de réussite en français des élèves HDAA

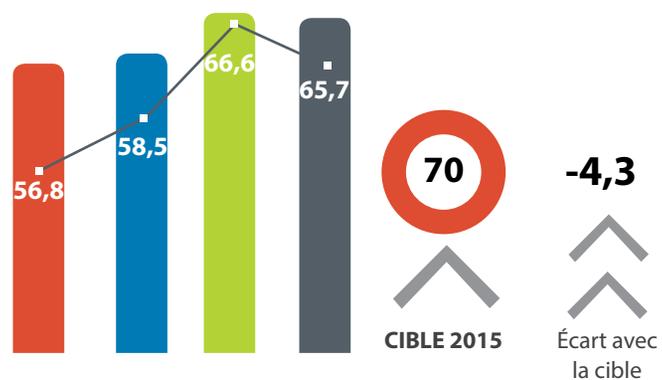
## Au 3<sup>e</sup> cycle du primaire<sup>6</sup>

Départ 2010-2011 - **79,7 %**  
 2011-2012 - **80,1 %**  
 2012-2013 - **79,2 %**  
 2013-2014 - **82,1 %**



## Au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire

Départ 2010-2011 - **56,8 %**  
 2011-2012 - **58,5 %**  
 2012-2013 - **66,6 %<sup>7</sup>**  
 2013-2014 - **65,7 %**



<sup>6</sup>Au primaire, à partir de 2011-2012, les résultats de plusieurs élèves en classes spéciales ne sont plus comptabilisés dans les résultats; ils sont désormais évalués en cotes ou par des codes de cours différents. Cela a peu d'effet sur les résultats globaux.

<sup>7</sup>Les résultats aux reprises d'été sont inclus dans les taux de réussite.

## 3<sup>e</sup> BUT MINISTERIEL

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

### Constats liés aux résultats

- Le taux de réussite en français chez les garçons du troisième cycle du primaire a progressé en 2013-2014 pour se trouver à seulement 0,9 point de la cible.
- Si on tient compte des examens de reprise au premier cycle du secondaire, les garçons ont connu une augmentation qui les place au-delà de la cible de 2,3 points.
- Le taux de réussite en français chez les élèves HDAA du troisième cycle du primaire est à moins d'un point de la cible.
- Les résultats des élèves HDAA au premier cycle du secondaire ont progressé pour être près de la cible de 4,3 points.

### Quelques-unes de nos réalisations

- **Cadre de référence.** Élaboration d'un cadre de référence pour les élèves ayant des besoins particuliers inscrits en formation professionnelle. Le document sera disponible dès l'automne 2014.
- **Besoins particuliers des élèves adultes.** Formations destinées aux enseignants portant sur les thèmes des difficultés et des troubles de l'apprentissage, des élèves adultes et de leurs parcours scolaires, des stratégies d'enseignement et d'apprentissage pour ceux ayant des besoins particuliers, de la motivation scolaire et de la gestion de classe.
- **Soutien aux établissements de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.** Poursuite du soutien dans la mise en place de mesures d'adaptation et de l'intégration des aides technologiques pour les élèves ayant des besoins particuliers.
- **Guide pour l'intégration scolaire d'un élève présentant des besoins particuliers.** Diffusion sur le nouveau site de l'adaptation scolaire et présentation aux répondants professionnels.
- **Analyse des résultats scolaires des garçons et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.** Accompagnement de 15 directions et directions adjointes supplémentaires pour la mise à jour de l'analyse de la situation de leur établissement, particulièrement au regard de la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.

## > 4<sup>e</sup> BUT MINISTERIEL

# L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

### Résultats

Comme exigé par la *Loi sur l'instruction publique*, tous les établissements ont effectué une analyse de situation au regard des manifestations de violence ou d'intimidation puis adopté un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. De plus, près de la moitié des écoles ont maintenant terminé leur démarche d'évaluation de l'efficacité des mesures de leur plan de lutte en vue de sa révision.

Entre 2008-2009 et 2013-2014, le personnel concerné de 87% des écoles primaires a suivi la formation *Ma cour: un monde de plaisir!* visant l'organisation de la cour d'école pour favoriser l'activité physique, les relations harmonieuses et la sécurité des élèves.

### Quelques-unes de nos réalisations

➤➤ **Priorité institutionnelle « Environnement sain et sécuritaire ».** Mobilisation, par la Direction générale, de l'ensemble des services en vue de contribuer à l'amélioration du climat de travail au sein des unités administratives par la prévention et la résolution des conflits ainsi que de développer une vision intégrée d'intervention sur le parc immobilier de notre institution.

- **Prévention de l'intimidation et de la violence à l'école.** Soutien et outils offerts aux établissements dans l'application de mesures de prévention et d'intervention, conformément à la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*.
  - ➔ **Offre de rencontres de codéveloppement multidisciplinaire.** À l'intention des directions, des professionnels, des enseignants, du personnel de soutien et de celui des services de garde, ces rencontres ont porté sur la priorisation des interventions au regard des constats de l'analyse de situation et sur les interventions efficaces en matière de prévention et de traitement de la violence.
  - ➔ **Mise sur pied d'un comité institutionnel multidisciplinaire de monitoring des actions.**
  - ➔ **Développement et implantation de stratégies locales d'intervention.** Développement d'outils pour répondre aux besoins institutionnels. Accompagnement des psychoéducateurs et présentation de l'outil aux directions pour l'appropriation de l'intervention sur-le-champ avec la technique d'ARASS. Encadrement des élèves dans la cour, outils pour favoriser la collaboration avec les familles.
  - ➔ **Demi-journée d'information.** Activité organisée à l'intention des partenaires des établissements en vue de faire connaître les principaux défis des écoles à la CSDM, la démarche du plan de lutte et les outils institutionnels déployés (présence de 120 personnes).
  - ➔ **Mise en œuvre du plan de lutte des écoles.** Soutien des directions pour la mobilisation de leur équipe-école, incluant la réalisation d'un portrait de situation au regard des manifestations de violence ou d'intimidation, notamment au moyen du Questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES). Accompagnement d'écoles de façon individuelle et par quartier (ex.: les écoles primaires du quartier Ahuntsic).

# 4<sup>e</sup> BUT MINISTERIEL

## L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

- **Encadrement des élèves dans la cour d'école.** Formations, offertes aux équipes-écoles de plus d'une douzaine d'établissements, portant sur l'encadrement des élèves dans la cour et sur les éléments d'une surveillance adéquate, et ce, en vue d'élaborer un plan de surveillance stratégique.
- **Soutien pour les interventions.** Formations et rencontres de codéveloppement sur l'intervention éducative auprès des élèves auteurs, victimes ou témoins de gestes de violence et d'intimidation.
- **Perfectionnement pour les intervenants principaux.** Actualisation de l'enseignement explicite des comportements attendus auprès des psychoéducateurs et des comités plan de lutte.
- **Bilan des interventions liées à la violence et à l'intimidation.** Document présenté en annexe I.
- **Rapport de la protectrice de l'élève - Le rapport annuel 2013-2014 de la protectrice de l'élève** a été déposé au Conseil des commissaires. Parmi les dossiers ouverts, les demandes ou plaintes sont parvenues principalement de la part de parents dans 70 % des cas et des élèves dans 17 %. Les motifs en cause concernent surtout des situations de transfert d'élèves vers d'autres établissements (17 %), les relations avec l'enseignant (15 %) et la révision de décision (9 %). Le rapport intégral est reproduit en annexe II et est aussi disponible à [csdm.ca](http://csdm.ca)
- **Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI) adopté en 2012.** Participation au comité national technique des moisissures en milieu scolaire en vue de l'élaboration du guide *Gestion de la prolifération des moisissures en milieu scolaire – responsabilités et bonnes pratiques – prévention, investigation et décontamination*. Poursuite de la réalisation des mesures prévues à notre *Programme de la qualité de l'air* (PQAI), notamment par :
  - des inspections préventives pour évaluer les facteurs de risque et planifier les actions à entreprendre à court, moyen et long terme ;
  - la mise en place d'une démarche d'évaluation globale, basée sur des principes en hygiène du travail, pour examiner certains bâtiments jugés prioritaires ;
  - la mise en œuvre d'un projet de rehaussement des pratiques en entretien ménager par des mises à niveau sur deux plans, soit par des travaux d'entretien correctifs ou ménagers et par de l'accompagnement du personnel concerné pour assurer la pérennité des interventions ;
  - l'élaboration et la mise en œuvre d'un devis d'entretien ménager, présenté aux gestionnaires d'établissement et au personnel d'entretien, en vue de réviser l'organisation du travail ainsi que la standardisation des méthodes de travail.
- **Plan d'accélération de remise en état des immeubles scolaires.** Injection de plus de 70 M\$ pour l'entretien et le maintien des immeubles scolaires, excluant les dépenses associées aux ajouts d'espace.
- **Embellissement des cours d'école.** Maintien de la contribution de la CSDM et du Ministère à l'embellissement des cours d'école dans le cadre de la mesure 50530. Pour 2013-2014, quatre écoles sont concernées. Depuis ses débuts, cette mesure ministérielle a contribué à la réalisation de 94 projets financés à hauteur de 1,769 M\$ par le Ministère, de 2,026 M\$ par la CSDM et de 3,930 M\$ par les milieux pour une somme totale de 7,725 M\$ investie dans l'embellissement de nos cours d'école.



- **Mode de vie physiquement actif.** Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action Bouger une heure par jour. Soutien des équipes-écoles dans la mise en place d'activités physiques et sportives ou dans le développement d'activités parascolaires par les services de garde.
  - **Volet Service de garde.** Le personnel des services de garde et de surveillance de dîner de huit écoles ont reçu une formation pour être outillés dans l'animation d'activités physiques sécuritaires dans la cour d'école ou le gymnase. De plus, un partenariat avec les ressources humaines a permis de voir émerger un projet de formation pour les éducatrices nouvellement embauchées.
  - **Volet Récréations et cours d'école.** Formation offerte dans 20 écoles et accompagnement du personnel de cinq autres en vue de revoir l'aménagement de la cour, l'organisation des périodes d'activité, l'animation de jeux et l'encadrement des élèves.
  - **Volet Transport actif.** Participation institutionnelle au comité de pilotage Mon école à pied, à vélo, ville active dont la mission est de sécuriser les abords des écoles et d'augmenter le nombre d'élèves recourant au transport actif (marche ou vélo). Ce programme a été déployé dans 11 écoles en 2013-2014.
  - **Programme Nager pour survivre.** Partenariat entre la CSDM, la Ville de Montréal et ses arrondissements, Québec en forme ainsi que la Société de sauvetage du Québec visant les élèves du deuxième cycle du primaire. Près de 580 élèves ont suivi les 3 séances en piscine pour apprendre à survivre lors d'une chute dans l'eau.
  - **Course à pied pour les filles.** Partenariat avec l'organisme *Fillactive* dont la mission est de faire découvrir aux adolescentes le plaisir de bouger. Plus de 520 adolescentes de quatre écoles secondaires ont participé à l'entraînement à la course à pied avec, comme finalité, une course de 5 km au parc Maisonneuve en mai 2014.
  - **Duathlon institutionnel.** Participation de près de 1 200 jeunes du troisième cycle de 37 écoles primaires à la troisième édition du Duathlon institutionnel (course, vélo) en mai 2014 à l'Esplanade du Stade olympique et au parc Maisonneuve.

# 5

## 5<sup>e</sup> BUT MINISTERIEL

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

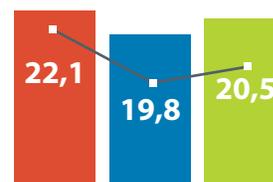
Résultats

### Proportion de nouveaux élèves âgés de moins de 20 ans en formation professionnelle

2009-2010 - **22,1 %**

2010-2011 - **19,8 %**

2011-2012 - **20,5 %**



### Nombre de nouveaux élèves âgés de moins de 20 ans en formation professionnelle

2009-2010 - **1060**

2010-2011 - **877**

2011-2012 - **901**



Source : Système AGIR, MELS, 7 octobre 2014



## Constat lié aux résultats

- Depuis deux ans, la proportion de nouveaux élèves âgés de moins de 20 ans en formation professionnelle stagne autour de 20 %, ce qui est assez éloigné de la cible de 26,8 %.

## Quelques-unes de nos réalisations



**Priorité institutionnelle « Formation professionnelle ».** Mobilisation, par la Direction générale, de l'ensemble des services en vue de développer des modèles d'organisation favorisant les parcours de continuité vers la formation professionnelle pour les moins de 20 ans.

**Unités de gestion.** Création d'unités de gestion regroupant les directions des établissements du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.



- **Événement *Passerelles*.** Présentation, à l'intention de 450 élèves en formation d'un métier semi-spécialisé et à leurs enseignants, des 11 passerelles vers la formation professionnelle sous forme de conférences tenues à l'École des métiers de la construction de Montréal.
- **Projet menant à la formation professionnelle (dérogation ministérielle à la grille-matière pour les élèves de 15 ans).** Organisation d'une offre de service liée aux activités d'apprentissage, d'observation et d'expérimentation du cours d'exploration professionnelle. Travail entre les écoles de la formation professionnelle et les écoles secondaires pour mieux répondre aux besoins des jeunes et leur permettre d'expérimenter les métiers de la formation professionnelle.
- **Demi-journées portes ouvertes.** Activités de promotion destinées aux conseillers d'orientation et aux conseillers en formation scolaire pour leur faire connaître les programmes offerts par les écoles de formation professionnelle et leur faire visiter les lieux.

# > NOS ÉTATS FINANCIERS

Voici le résumé de nos états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin 2014.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014, nos revenus totalisent 1,016 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à 2012-2013 (964,8 millions de dollars), alors que les dépenses de fonctionnement et d'investissement varient à la hausse de 4 %, passant de 989,4 millions de dollars en 2012-2013 pour atteindre 1,028 milliard de dollars en 2013-2014. Nous avons enregistré un déficit de 12 millions de dollars comparativement à un déficit de 24,6 millions de dollars en 2012-2013.



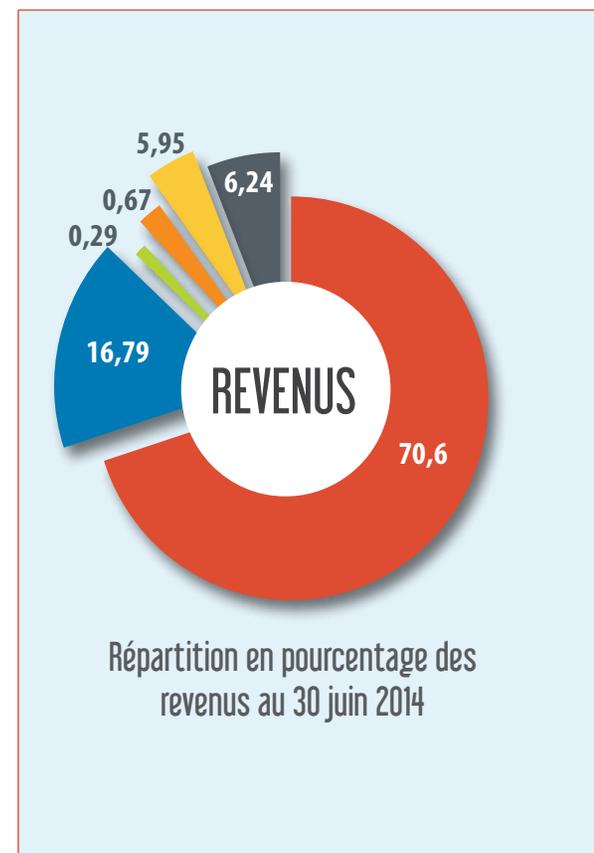
Priorité institutionnelle « Équilibre budgétaire ». Mobilisation, par la Direction générale, de l'ensemble des services et des établissements en vue d'un retour à l'équilibre budgétaire en 2016-2017.



## État des résultats

### Total des revenus 1 016 086 635 \$

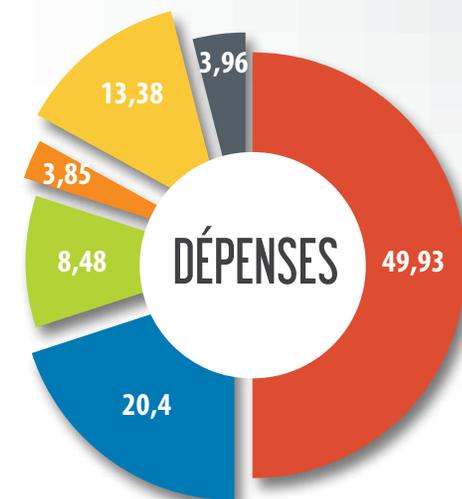
	REVENUS	\$
<b>70,06 %</b>	Subventions de fonctionnement du MELS	711 897 489
<b>16,79 %</b>	Taxes scolaires	170 643 157
<b>0,29 %</b>	Revenus des autres ministères ou organismes gouvernementaux	2 936 874
<b>0,67 %</b>	Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	6 834 887
<b>5,95 %</b>	Ventes de biens et de services	60 401 564
<b>6,24 %</b>	Revenus divers	63 372 664



## Total des dépenses 1 028 131 219 \$

DÉPENSES		\$
<b>49,93 %</b>	Activités d'enseignement et de formation	513 370 132
<b>20,40 %</b>	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	209 742 416
<b>8,48 %</b>	Services d'appoint	87 214 587
<b>3,85 %</b>	Activités administratives	39 575 472
<b>3,96 %</b>	Activités connexes	40 724 995
<b>13,38 %</b>	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	137 503 617
<b>Déficit de l'exercice</b>		<b>(12 044 584)</b>

Tel qu'il est illustré au graphique de la répartition en pourcentage des dépenses au 30 juin 2014, l'enseignement (formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle) représente 50 % de nos dépenses totales. De plus, les activités de soutien à l'enseignement et à la formation, soit des services professionnels ou de soutien technique ou paratechnique directement liés à l'élève ou à l'enseignant, représentent plus de 20 % de nos dépenses totales. Également, les dépenses liées aux services d'appoint, soit principalement le transport scolaire, les services de garde, les cafétérias et la surveillance du dîner, représentent près de 8,5 % de nos dépenses totales.



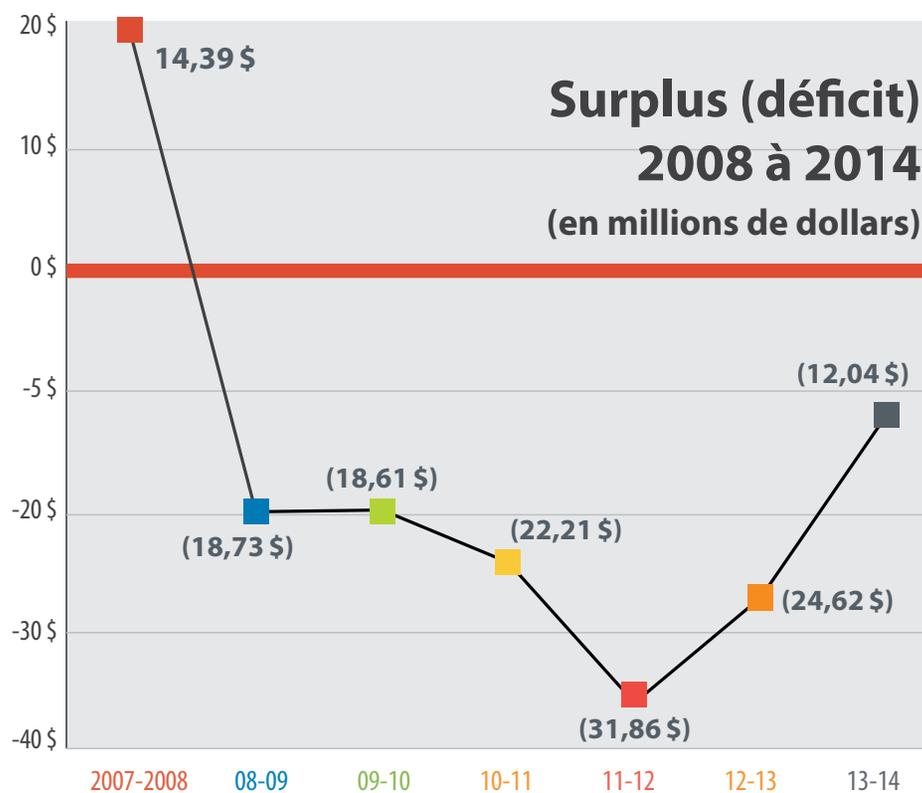
Répartition en pourcentage des dépenses au 30 juin 2014

Ainsi, si on exclut l'entretien et le maintien des bâtiments scolaires, près de 80 % de nos dépenses totales sont directement liés à l'élève ou à l'enseignant. Si on inclut les dépenses d'entretien et de maintien des bâtiments scolaires dans les dépenses liées à l'élève et à l'enseignement, cette proportion augmente à plus de 92 %.

Tel qu'il est illustré au graphique de la répartition en pourcentage des revenus au 30 juin 2014, près de 87 % de nos revenus proviennent du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la taxe scolaire. Aussi, près de 6 % de nos revenus résultent des produits de ventes enregistrés par les cafétérias, de la contribution des parents pour la garde des élèves par les services de garde en milieu scolaire ainsi que des frais de surveillance du midi. Finalement, près de 7 % de nos revenus découlent des droits de scolarité et des droits facturés relatifs à un cours, des autres ministères ou organismes gouvernementaux (ex.: ministère de la Famille) et d'autres revenus divers.

## > NOS ÉTATS FINANCIERS

Évolution des résultats réels d'exercice (surplus/déficit)



Résultats réel d'exercice	2007-2008	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
	14,39 \$	(18,73 \$)	(18,61 \$)	(22,21 \$)	(31,86 \$)	(24,62 \$)	(12,04 \$)

**Le graphique sur l'évolution des surplus et déficit** présente l'évolution des résultats réels d'exercice depuis l'année de l'entrée des commissions scolaires dans le nouveau périmètre comptable gouvernemental, soit 2007-2008, jusqu'au dernier résultat réel d'exercice connu, 2013-2014.

Le déficit d'exercice était en croissance entre 2008-2009 et 2011-2012. Le résultat financier déficitaire de 24,62 M\$ de l'année 2012-2013 représente l'effet financier réel de la mise en œuvre de la première année du plan de retour à l'équilibre budgétaire. La tendance de réduction du déficit d'exercice est maintenue pour l'année 2013-2014, soit la deuxième année de notre plan de retour à l'équilibre.

# ANNEXE I

## BILAN DES INTERVENTIONS LIÉES À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION

Sur 168 écoles, près de 50 ont rapporté à la Direction générale de la Commission scolaire de Montréal une ou plusieurs plaintes. Aucune d'elles n'a été portée à la protectrice de l'élève. Précisons que le *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (R-2012-01, adopté en juin 2012 et mis à jour en avril 2014) définit le signalement et la plainte de la manière suivante :

**Signalement** : dans le cadre d'une situation d'intimidation ou de violence, le signalement est une action par laquelle un parent, un élève, un membre du personnel ou toute autre personne porte à la connaissance d'un membre du personnel de l'école une situation qui pourrait constituer un acte d'intimidation ou de violence.

**Plainte** : la démarche d'un parent ou d'un élève en désaccord avec le suivi effectué par l'école à la suite d'un différend ou d'un signalement relatif à une situation d'intimidation ou de violence, ou qui en est insatisfait.

Les écoles secondaires Édouard-Montpetit et Jeanne-Mance ont rapporté à la Direction générale, respectivement, cinq et sept événements de violence ou d'intimidation dans leur école pour l'année 2013-2014. Dans l'ensemble, il s'agit de quatre actes de violence ou d'intimidation verbales, quatre de violence physique, deux actes d'intimidation visant l'exclusion d'une personne d'un cercle social (vie sociale) et un de cyberagression. De plus, deux actes sont dits de nature « autre ». Précisons qu'un des sept événements rapportés par l'école Jeanne-Mance est constitué de deux actes, l'un ayant mené à un autre, mais ayant été rapporté comme faisant partie d'un même événement.

Quant aux écoles répertoriées ci-dessous, chacune a rapporté à la Direction générale moins de cinq événements d'intimidation ou de violence. Par conséquent, les indications de fréquence ne sont pas significatives et ne peuvent être détaillées plus à fond quant à la nature de chaque événement.

Académie Dunton (s)*	Georges-Vanier (s)	Marguerite-De Lajemmerais (s)	Sainte-Bernadette-Soubirous
Charles-Bruneau	Honoré-Mercier (s)	Marie-Anne (s)	Saint-Henri (s)
Christ-Roi	Irénée-Lussier	Marie-Rivier	Saint-Isaac-Jogues
De l'Étincelle	Joseph-François-Perrault (s)	N.-D.-du-Perpétuel-Secours	Saint-Luc (s)
De la Lancée	Lambert-Closse	Père-Marquette (s)	Saint-Nom-de-Jésus
Des Cinq-Continents	Le Vitrail (s)	Pierre-Dupuy (s)	Sainte-Odile
Élan	Léonard-De Vinci	Saint-Bernardin	Saint-Pierre-Apôtre
Espace-Jeunesse (s)	Louise-Trichet (s)	Sainte-Bibiane	Saint-Simon-Apôtre
Eulalie-Durocher (s)	Louis-Joseph-Papineau (s)	Saint-Étienne	Sophie-Barat (s)
Évangéline (s)	Louis-Riel (s)	Saint-Justin	Victor-Rousselot
Fernand-Seguin	Madeleine-de-Verchères	Saint-Zotique	
François-de-Laval	Maisonneuve	Saint-Antoine-Marie-Claret	

\*École secondaire



## ANNEXE I BILAN DES INTERVENTIONS LIÉES À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION

Les commentaires suivants sont élaborés à partir de l'analyse des réponses au Questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES). Il s'agit d'un outil développé par le Groupe de recherche sur les environnements scolaires en 1997, puis adapté en fonction des nouvelles dispositions légales en matière de violence et d'intimidation. Le Bureau des services éducatifs complémentaires l'utilise pour soutenir les écoles dans la réalisation de leur portrait de situation et l'actualisation de leur plan de lutte en fonction des résultats obtenus. Cet outil ayant été utilisé par 61 écoles primaires et 14 écoles secondaires, soit par près de 45 % des écoles de la formation générale des jeunes, il permet de dresser un bilan représentatif de la situation et de mettre en lumière certains constats et défis à relever.

- Le climat relationnel des écoles primaires est perçu positivement par les élèves et le personnel qui considèrent que les relations entre les élèves, entre les élèves et les enseignants et entre les membres du personnel sont une force dans leur milieu. Les élèves, incluant ceux en classes d'adaptation scolaire, considèrent qu'ils sont gentils entre eux, ont du plaisir ensemble et sont courtois entre eux. Le personnel perçoit que les élèves s'entraident et peuvent compter les uns sur les autres. Dans les écoles primaires, il semble que le principe de « prendre soin de l'autre » soit bien présent. La promotion de relations saines et harmonieuses ne semble plus un défi, mais plutôt une réussite. Au secondaire, la relation entre les élèves et les membres du personnel est aussi une force des écoles.
- Bien que le climat relationnel entre les élèves soit positif, le nombre important d'insultes entre les élèves est jugé problématique autant par les élèves que par le personnel. Un très grand nombre d'élèves du primaire et du secondaire en est conscient. Nombreux sont ceux qui ont subi des insultes et nombreux sont ceux qui disent en avoir proférées. Pour sensibiliser le personnel à l'importance d'intervenir dans les cas de violence verbale et développer une vision commune à tous les adultes de l'école des comportements attendus, un outil a été produit par le Bureau des services éducatifs complémentaires.
- Les résultats montrent au primaire et au secondaire une faible incidence de vols, de vandalisme et d'insultes envers les enseignants (perçu, vécu et commis).
- Au primaire, l'analyse montre qu'il y a peu de cyberintimidation à tous les niveaux sondés. Les élèves perçoivent peu de cyberintimidation, s'en disent peu victime et font peu de cyberagression. Il s'agit d'une force de nos écoles primaires. Au secondaire, les élèves perçoivent davantage la cyberintimidation. Toutefois, les élèves se disent peu victime et font peu de cyberagression. Selon nos données, il est important de poursuivre les efforts en matière de prévention auprès des élèves, puisqu'ils semblent porter leurs fruits.
- Au primaire, les élèves et le personnel s'accordent pour dire que les adultes interviennent lorsqu'un élève ne respecte pas les règles du code de vie. Par contre, l'intervention en situation de crise semble présenter un défi pour le personnel du primaire. Inversement, l'intervention en situation de crise est une force des écoles secondaires.
- La dimension de la surveillance, qui renvoie à l'efficacité des mécanismes de supervision, est perçue comme présentant des failles par les adultes et problématique par les élèves, et ce, tant au primaire qu'au secondaire. Pour soutenir les écoles dans l'amélioration de la surveillance, nous avons déployé une offre de service pour l'accompagnement des équipes-écoles dans la révision de leur plan de surveillance stratégique et la formation du personnel pour un meilleur encadrement des élèves notamment dans la cour d'école.
- Plusieurs écoles primaires et secondaires souhaitent augmenter le taux de dénonciation des situations d'intimidation et de violence. Pour ce faire, nous avons développé un outil devant permettre à l'adulte-témoin d'une situation inappropriée d'intervenir sur-le-champ. Si l'on rend visible l'intervention de tous les adultes, les élèves pourraient se sentir davantage en sécurité et en confiance, ce qui pourrait favoriser la dénonciation des situations.



## ANNEXE II

# Rapport annuel 2013-2014 de la protectrice de l'élève

### Introduction

Le présent rapport est notre premier en tant que protectrice de l'élève de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et la troisième mouture depuis la création de ce poste. Nous allons dans un premier temps faire un bref rappel de la nature et du cadre de la fonction de protecteur de l'élève. Dans un deuxième temps, nous allons soumettre diverses statistiques des données recueillies au cours de l'année scolaire 2013-2014. En troisième lieu, nous présenterons une synthèse des avis déposés au Conseil des commissaires et des décisions prises par le Conseil à la suite des dépôts. Nous terminerons par quelques recommandations faisant suite à l'analyse des données de ce rapport.

Nous sommes entrée en fonction au mois de novembre 2014. Cette situation a retardé l'implantation d'un outil de suivi nous permettant de faire des analyses fines. Toutefois, les données recueillies sont intéressantes et donnent un portrait assez clair des différentes plaintes recueillies et des motifs de celles-ci.

M. Robardet a assumé la fonction de protecteur de l'élève jusqu'au mois d'octobre 2014. Il a produit son rapport annuel ainsi qu'un avis (PÉ-AVIS-4) sur une plainte de l'année scolaire antérieure. Nous voulons souligner l'apport important de M. Robardet dans la passation des dossiers et sa belle générosité à notre égard. Il a grandement facilité notre entrée en fonction au sein de la grande famille de la Commission scolaire de Montréal. Mme Jocelyne Bonin, secrétaire au bureau du protecteur de l'élève, a également été d'un grand secours pour nous jusqu'à sa prise de retraite en mai 2014.

Nous voulons remercier chaleureusement la secrétaire générale, Mme France Pedneault, pour ses conseils, son soutien et l'aide de toute son équipe dans la réalisation de nos fonctions. L'ouverture et la collaboration du personnel de la commission scolaire, des directions d'établissement et de service et des directions en soutien à la gestion des établissements (DSGE) sont grandement appréciées. Les analystes, M. Dufour et Mme King, sont en lien direct avec le bureau du protecteur et ils permettent un suivi rapide des dossiers des

plaignants. Nous formons une belle équipe vouée à la résolution des différends dans le plus grand respect de nos champs de compétence.

Enfin, nous voulons remercier la Direction générale et le Conseil des commissaires de la belle confiance qu'ils nous témoignent. Nous sentons que la fonction de protecteur de l'élève est valorisée et soutenue par leur écoute et leur désir de trouver des solutions aux problèmes soulevés par les élèves, par les parents et, à l'occasion, par les citoyens.

### Partie I – Présentation du rôle du protecteur de l'élève

La fonction de protecteur de l'élève a été créée par les modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. À la CSDM, cette fonction a été mise en place, le 20 juin 2012, par une résolution du Conseil des commissaires.

M. Robardet a présenté dans son rapport antérieur le rôle du protecteur de l'élève, mais nous croyons qu'il est judicieux de revenir sur les divers aspects de la fonction. Les trois sources de la mission et des pouvoirs du protecteur de l'élève et des normes encadrant son action sont les suivantes :

- l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* ;
- le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire*, arrêté par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et entré en vigueur en janvier 2010 (ci-après : Règlement du ministre) ;
- le *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (R-2012-1, adopté en 2012 et modifié en 2014) (ci-après : Règlement de la CSDM) de la CSDM.

Le protecteur de l'élève est un recours neutre exercé par une tierce personne indépendante de la commission scolaire et de la personne qui la saisit. Le protecteur de l'élève ne représente ni la commission scolaire ni le plaignant. Ce concept peut être difficile à comprendre pour les parents et nous devons parfois expliquer notre raison d'être.



## ANNEXE II

### Rapport annuel 2013-2014 de la protectrice de l'élève

Les grands principes de base de la fonction de protecteur de l'élève sont l'indépendance, la confidentialité, l'impartialité et l'accessibilité. Ces quatre principes se retrouvent dans les dispositions de la loi et du règlement du ministre. L'indépendance se traduit par un statut : le protecteur de l'élève relève du Conseil des commissaires et n'est pas un employé de la commission scolaire.

La fonction de protecteur de l'élève définie par la loi et le règlement du ministre ne comprend pas explicitement des activités d'information et de conseil, mais seulement celle de traiter l'insatisfaction des parents et des élèves à l'égard du traitement de leur plainte par une autorité ou du résultat de ce traitement. Par contre, il serait difficile de ne pas répondre aux questions ou aux demandes d'information provenant du public ou de notre clientèle. Il arrive également fréquemment que les étapes ne soient pas respectées. Le protecteur voit à expliquer le processus au plaignant et redirige celui-ci vers la bonne personne.

#### L'épuisement préalable des recours

Ce principe signifie que le parent ou l'élève insatisfait d'une décision, d'un comportement ou de la qualité d'un service doit obligatoirement effectuer les démarches prévues auprès des personnes et autorités compétentes avant que le protecteur de l'élève puisse envisager d'agir de quelque manière que ce soit. Le principe de l'épuisement préalable des recours internes ne connaît qu'une seule exception : le protecteur de l'élève peut intervenir à toute étape de la procédure de traitement d'une plainte « lorsqu'il estime que son intervention est nécessaire pour éviter que le plaignant ne subisse un préjudice » (article 8 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* et article 4.1.1 du Règlement de la CSDM). Nous n'avons invoqué cet article qu'une seule fois cette année et, finalement, une DSGE s'est assurée du suivi du dossier et de la résolution du problème.

Nous suivons les étapes prévues au Règlement de la CSDM, mais nous profitons également de ce moment pour aider le plaignant à bien acheminer sa plainte et à exposer clairement son problème. Le bureau des directions en soutien à la gestion des établissements (DSGE) nous tient informée des plaintes qui sont susceptibles de parvenir à notre service. Nous faisons de même lorsque le plaignant est redirigé vers le bureau des DSGE. La collaboration entre les divers paliers permet de résoudre rapidement les différends ou de répondre à des préoccupations ou à des questionnements.

#### Partie II – Dossiers traités au cours de l'exercice 2013-2014

Au total, nous avons ouvert 297 dossiers, au cours de cet exercice, à titre de protectrice de l'élève. De ce nombre, nous dénombrons 39 demandes de conseils ou d'informations. Vous trouverez au tableau 1 l'origine des demandes.

Tableau 1 –  
Origine des demandes – 2013-2014

Parents	209	70 %
Élèves	49	17 %
Autres	39	13 %
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>100 %</b>

Nous remarquons une diminution du nombre de plaintes par rapport aux données de l'année 2012-2013 de l'ordre de 17 % soit 64 dossiers de moins. Trois facteurs pourraient expliquer cet écart :

- le poste d'ombudsman n'existe plus. Il y a eu trois demandes provenant du personnel ou de fournisseurs de la CSDM. Le travail de diffusion dans le bulletin d'information « Maintenant » a été bien reçu ;
- le travail des analystes au bureau des DSGE diminue le nombre de dossiers devant être traités par la protectrice de l'élève ;
- Info-CSDM fait un travail remarquable et dirige les plaignants selon l'étape prévue au Règlement de la CSDM.



Une combinaison de ces trois facteurs peut expliquer la diminution constatée. Le protecteur de l'élève a également joué le rôle d'ombudsman en 2012-2013. Il a traité 77 demandes de conseils ou d'information. Nous n'avons reçu que 39 demandes en 2013-2014. Nous n'allons pas élaborer de façon exhaustive la nature de ces demandes puisqu'elles ne sont pas des plaintes.

Le tableau 2 nous donne la répartition des demandeurs selon l'ordre d'enseignement.

**Tableau 2 –  
Demandeurs selon l'ordre d'enseignement – 2013-2014**

Primaire	153	52 %
Secondaire	71	24 %
Adultes (FGA +FP)	52	17 %
Autres	21	7 %
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>100 %</b>

Pour l'exercice 2013-2014, il n'y a pas de surprise : les plaintes proviennent en grande partie des parents d'élèves inscrits dans les écoles primaires de la commission scolaire. Les médias ont amplement documenté la situation de surpopulation dans les écoles de l'île de Montréal. La CSDM est très touchée et dans plusieurs quartiers, les écoles débordent. Exercer son libre-choix au primaire devient de plus en plus difficile. Quelques écoles secondaires sont également aux prises avec ce phénomène. Nous reviendrons plus loin sur cette situation qui a engendré un nombre considérable de plaintes.

Il est important de mettre les données recueillies dans le contexte de la CSDM. Il y a 112 000 élèves, dont 70 000 élèves au secteur jeune. Nous avons reçu 224 plaintes du secteur jeune, soit 0,3 % de la population totale, et 52 plaintes du secteur adulte, soit 0,1 % de la population totale. Nous devons conclure que, dans l'ensemble, il y a peu

de plaintes qui se rendent à nous. Les milieux ainsi que les DSGE veillent à régler les différends lorsqu'ils surgissent.

Le bureau du protecteur de l'élève a déposé six avis au Conseil des commissaires sur les 258 plaintes traitées soit 2 % au total. Ces chiffres sont très révélateurs et réconfortants : l'école publique se porte bien (voir tableau 6).

## L'état de l'intervention

Nous avons établi avec les analystes une procédure qui permet de suivre l'état des plaintes. Nous vérifions quelles étapes ont suivies les plaignants puis les acheminons vers les analystes ou vers les directions d'établissement, s'il y a lieu. À la fin de chaque mois, en compagnie des analystes, nous révisons l'état de ces plaintes et le suivi qu'elles ont reçu. Nous nous assurons qu'il n'y a pas de dossiers en suspens. Il arrive parfois que le parent ou l'élève ne donne pas suite à sa plainte. Nous fermons alors le dossier faute de suivi de leur part. Toutefois, la grande majorité des parents ou élèves persévère dans ses démarches afin de résoudre le différend.

## La nature des demandes

Le tableau 3 permet d'analyser la nature des plaintes en fonction des niveaux. Nous serons aptes à faire certaines observations à partir de ce tableau. Nous avons déterminé plus de 21 motifs différents de plainte. Les plaintes touchant l'intimidation et la violence sont regroupées. La rubrique « autre » comprend surtout des demandes d'information sur une variété de sujets de la part de parents ou d'élèves de la CSDM ou de gens de l'extérieur. Les demandes hors compétences touchaient en grande partie des parents d'autres commissions scolaires qui ne trouvaient pas les coordonnées de leur protecteur de l'élève. Sur le moteur de recherche Google, on pouvait taper « protecteur de l'élève » et retrouver notre nom dès la première ligne.



## ANNEXE II

### Rapport annuel 2013-2014 de la protectrice de l'élève

Tableau 3 –  
Nature des plaintes  
par ordre d'enseignement

Nature des plaintes	Prim.	Sec.	FGA	FP	autres	PHDAA*	SHDAA*	Total
Intimidation/violence	13	2	1	1	2			19
Suspension	1	3	1	2		1		8
Fermeture de dossier ou délai d'attente		1	1	6				8
Transfert d'école ou Centre	21	15	1			3	1	41
Code de vie/règlement	4	3	1	2	1			11
Envers une direction	12	2						14
Envers un enseignant	18	10	1	7		2		38
Envers le service de garde	11							11
Envers un membre du personnel	2				1			3
Demande extraterritoriale	5	4					1	10
Libre-choix (nouvelles demandes)	9	1						10
Transport scolaire	7	1				1		9
Révision de classement	6	2	1			1		10
Révision d'une décision	9	5	3	5		2		24
Révision de note	2	3	1	3				9
Frais facturés	4	2		1				7
Sécurité	5			1	1			7
Situation inacceptable	8	4	3	4				19
Hors compétence	1	1	1		6		1	10
Autre	4	9	3	2	11			29
Total	142	68	18	34	22	10	3	297

\* PHDAA – Primaire – élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

\* SHDAA – Secondaire – élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage



Il y a plusieurs observations qui découlent de ce tableau. Nous allons nous attarder aux plaintes moins fréquentes dans un premier temps. Il y a un lien à faire entre les demandes de libre-choix, les demandes extraterritoriales et les transferts d'écoles. L'accroissement démographique dans certaines parties du territoire de la commission scolaire se fait sentir de façon importante. Nous avons eu droit à des demandes de regroupement de parents, à des remises en question de l'application de la politique, à des parents en détresse se retrouvant avec des enfants dans deux écoles différentes. La commission scolaire s'est donnée comme mandat de réviser sa politique d'admission l'an prochain afin de mieux répondre à cette réalité.

Les plaintes touchant les divers membres du personnel de la commission scolaire tournent souvent autour du manque de communication ou des difficultés de compréhension entre le personnel et les parents. Les réponders téléphoniques sont souvent source de frustration. Les parents ou les élèves cherchent à qui parler. La facilité avec laquelle on nous rejoint directement explique ces chiffres. Nous devons souligner l'excellent travail de l'équipe d'info-CSDM qui traite un nombre considérable d'appels chaque semaine.

Le regroupement d'expulsion et de délai d'attente porte à confusion. Dans les faits, il n'y a pas eu d'expulsion de la commission scolaire, mais plutôt des transferts vers d'autres écoles ou centres. Nous raffinerons cette rubrique pour l'an prochain.

En début d'année, il y a eu quelques transferts d'élèves au secondaire qui ont pris trop de temps. Les directions en soutien à la gestion des établissements se sont attaquées au problème afin que cette pratique se résorbe et respecte la norme de cinq jours maximum.

Enfin, il y a une zone grise entre la révision de classement et la révision d'une décision administrative. Nous tenterons d'être plus précise l'an prochain. La révision d'une décision administrative s'appliquera à des plaintes autres que le classement, la révision de note, l'application du code de vie ou d'un règlement de l'école, du centre ou de la commission scolaire.

Nous avons extrait du tableau 3 les plaintes les plus fréquentes que vous retrouverez au tableau 4. À des fins statistiques, nous allons soustraire les plaintes des catégories « hors compétence » et « autre » afin de mieux refléter la réalité des plaintes par rapport à celle des demandes d'information ou de conseil. Le nouveau total s'établirait comme suit :  $297 - (29 + 10) = 258$  plaintes.

**Tableau 4 - Pourcentage des motifs les plus fréquents**

Nature des plaintes	Jeunes	Adultes	Autres	TOTAL	%
Intimidation/violence	15	2	2	19	7 %
Transfert d'école ou Centre	40	1		41	17 %
Envers les enseignants	30	8		38	15 %
Révision de décision	16	8		24	9 %
Situation inacceptable	12	7		19	7 %
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>141/258</b>	<b>55 %</b>



## ANNEXE II

### Rapport annuel 2013-2014 de la protectrice de l'élève

La commission scolaire s'est dotée d'un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence dans ses écoles et centres. Le plan semble être appliqué dans la plupart des cas. Toutes les plaintes qui ont été portées à notre attention furent réglées à la satisfaction des plaignants. Il n'en demeure pas moins que la plupart des plaignants ne savaient pas qu'il y avait un plan d'action dans l'école. Il faut continuer les efforts de sensibilisation et d'information auprès des parents et des élèves. Il n'y a pas eu d'avis déposé au Conseil touchant l'intimidation ou la violence.

Il y a une distinction à faire entre une situation inacceptable et une révision de décision. Pour fin de compréhension, nous donnerons un exemple de chaque motif. Nous recevons une plainte touchant la qualité de l'air, elle tombe sous la rubrique de situation inacceptable. Une révision de décision est en lien avec le code de vie, les modalités d'évaluation ou une décision administrative. Par exemple, un élève souffrant d'anxiété sévère demande d'être exempté d'une présentation orale devant la classe et de la faire en privé pour l'enseignant.

#### **PARTIE III – Avis de la protectrice de l'élève au Conseil des commissaires**

Le tableau 5 (voir page 39) comprend les avis déposés auprès du Conseil des commissaires en 2013-2014. Tous les avis, à l'exception du PÉ-AVIS-04, furent traités par nous. Le PÉ-AVIS-04 fait suite à une plainte de l'année antérieure et fut rédigé par M. Robardet, protecteur de l'élève jusqu'en octobre 2013. Nous indiquons dans le tableau non seulement nos recommandations, mais les décisions prises par le Conseil des commissaires. Nous distinguons les plaintes concernant le primaire des plaintes provenant des parents d'élèves HDAA du primaire.

Le Conseil des commissaires a pris des décisions courageuses dans certains avis dont celle d'intégrer un élève handicapé dans son école de quartier. Lors de notre enquête touchant ce dossier en particulier, nous avons été surpris de l'ampleur des effectifs présents à cette école spécialisée. Le ratio était proche du un pour un pour une clientèle certes ayant de grands défis. Toutefois, lorsqu'on réalise que certains milieux accueillant des élèves ayant des besoins particuliers ont peu de ressources, il nous est permis de questionner le déséquilibre des ressources pour les élèves HDAA.

#### **Conclusion**

Ce fut une année d'apprentissage et d'approvisionnement au sein de la Commission scolaire de Montréal. Le défi de la fonction de protecteur de l'élève fut facilité par l'ouverture et la collaboration du personnel de la CSDM. Il faut conclure que, dans l'ensemble, il y a un petit nombre de plaintes pour une organisation de cette taille. Le personnel de la commission scolaire veille à répondre aux attentes de sa grande communauté et, de ce fait, à régler les différends qui peuvent surgir dans les milieux.

L'accroissement de population et les mesures d'austérités seront sûrement les deux dossiers chauds de la prochaine année scolaire. Nous croyons que plusieurs enjeux en découleront et se traduiront par des insatisfactions de la part des parents. Une autre année riche en défis nous attend.

**Louise Chenard,**  
Protectrice de l'élève



Tableau 5 – Avis de la protectrice de l'élève au Conseil des commissaires

Avis	Motif de la plainte	Niveau	Recommandation de la protectrice
PÉ-02	Transfert de centre et demande de remboursement	FGA	Maintenir le transfert ainsi que la décision de ne pas rembourser le plaignant.
	<b>Décision du Conseil :</b> D'entériner les recommandations de la protectrice		
PÉ-03	Transfert vers un autre centre	FGA	Maintenir le transfert vers un autre centre.
	<b>Décision du Conseil :</b> D'entériner la recommandation de la protectrice		
PÉ-04	Rentrée progressive des élèves HDAA au primaire	Prim.	Réviser l'organisation de la rentrée progressive des élèves HDAA du primaire.
	<b>Décision du Conseil :</b> À la suite de la consultation du comité consultatif sur les services aux élèves HDAA et de la consultation du CPEPE sur les modalités locales d'application de la rentrée progressive des élèves, les élèves HDAA sont présents tous les jours lors de la rentrée progressive. Le transport sera organisé selon l'horaire régulier.		
PÉ-05	Changement d'heure pour le transport adapté – 1 <sup>er</sup> élève sur le trajet – le parent éprouve de grandes difficultés à faire la routine de l'enfant.	Phdaa	Maintenir la décision du service du transport, car le changement de trajet pénalise tous les autres élèves de ce minibus ayant un transport adapté. Tenter d'accommoder le parent l'an prochain si de la place se libérait dans une berline.
	<b>Décision du Conseil :</b> D'entériner les recommandations de la protectrice		
PÉ-06	Refus de l'école spécialisée d'intégrer un élève HDAA dans son école de quartier.	Phdaa	Intégrer l'élève HDAA dans son école de quartier au 1 <sup>er</sup> cycle du primaire. Évaluer à partir du bulletin final à quel niveau l'élève sera intégré. Procéder, au niveau de l'école, à une révision du plan d'intervention afin d'établir quelles adaptations seront mises en place pour faciliter l'intégration.
	<b>Décision du Conseil :</b> D'entériner les recommandations du Protecteur assorties des conditions proposées par la direction générale adjointe de la pédagogie et à l'organisation scolaire.		
PÉ-07	Refus, de la part des parents, d'une recommandation de redoublement.	Prim.	Maintenir la décision de classement de l'école.
	<b>Décision du Conseil :</b> D'entériner la recommandation de la protectrice		



## ANNEXE III

# Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal

### SECTION I – DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

#### ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement a pour objet d'édicter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal.

#### ARTICLE 2 – TITRE ABRÉGÉ

Le présent règlement peut être cité comme le Code de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal.

### SECTION II – DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES COMMISSAIRES

#### ARTICLE 3 – LOYAUTÉ

Un commissaire doit avoir un comportement digne et compatible avec l'exercice de ses fonctions, de façon à protéger la crédibilité et la réputation de la Commission.

#### ARTICLE 4 – CONFLIT D'INTÉRÊTS

Un commissaire doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de sa fonction.

#### ARTICLE 5 – DISCRÉTION

Un commissaire est tenu, tant pendant son mandat qu'après son expiration, à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

#### ARTICLE 6 – RESPECT DES RÈGLES

Un commissaire doit respecter les règlements, politiques et procédés en usage au Conseil des commissaires de la Commission.

#### ARTICLE 7 – AVANTAGES INDUS

Un commissaire ne doit pas utiliser son titre ni sa fonction afin d'obtenir pour lui-même ou pour son entourage des services de la part de la Commission auxquels il n'aurait pas normalement droit.

#### ARTICLE 8 – CADEAUX

Un commissaire ne doit accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

#### ARTICLE 9 – TRANSPARENCE

Un commissaire ne doit pas utiliser les renseignements obtenus dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de son mandat pour procurer un avantage indu à lui-même ou à son entourage.



## SECTION III - IDENTIFICATION DE SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

### ARTICLE 10 - DÉNONCIATION

Un commissaire dénonce toute situation de conflit d'intérêts ou d'abus qu'il constate se commettre contre la Commission.

## SECTION IV - PRATIQUES RELIÉES À LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

### ARTICLE 11 - RÉMUNÉRATION

Un commissaire ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Un commissaire ne reçoit que la rémunération établie par le Conseil des commissaires en vertu de la loi et des règlements.

## SECTION V - MESURES DE PRÉVENTION ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

### ARTICLE 12 - CONFLIT D'INTÉRÊTS

Un commissaire doit se conformer aux prescriptions de l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique.

### ARTICLE 13 - DÉCLARATION

Dans les 30 jours de son entrée en fonction, tout commissaire doit déclarer, sur le formulaire approprié, les situations ou liens susceptibles de créer un conflit d'intérêts.

Il doit remplir ce formulaire au moins une fois par année ou lorsque nécessaire. Il le remplit également dès que survient un changement susceptible de créer une situation de conflit d'intérêts.

## SECTION VI - MÉCANISMES D'APPLICATION ET SANCTIONS

### ARTICLE 14 - PERSONNE RESPONSABLE DE LA DÉONTOLOGIE

Le Conseil des commissaires nomme, par résolution, une personne responsable de la déontologie. Le mandat de la personne responsable de la déontologie est d'une durée de trois ans et est renouvelable.

Le Conseil fixe, par résolution, la rémunération attribuée à la personne responsable de la déontologie. Cette personne doit avoir des compétences pertinentes dans le domaine de l'éthique et de la déontologie et avoir cumulé au moins 10 années de pratique professionnelle. De plus, cette personne doit avoir les connaissances juridiques appropriées à la fonction.

### ARTICLE 15 - SUBSTITUT

Le Conseil des commissaires nomme un substitut. Le mandat du substitut est d'une durée de trois ans et est renouvelable. En cas d'absence ou d'empêchement de la personne responsable de la déontologie, le substitut la remplace.

Ce substitut doit également avoir des compétences pertinentes dans le domaine de l'éthique et de la déontologie et avoir cumulé au moins 10 années de pratique professionnelle. De plus, cette personne doit avoir les connaissances juridiques appropriées à la fonction.



## ANNEXE III

# Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal

### ARTICLE 16 - RÔLE, POUVOIRS ET FONCTIONS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA DÉONTOLOGIE

La personne responsable de la déontologie est chargée de l'application du présent code de déontologie des commissaires et des dispositions législatives concernant les conflits d'intérêts.

Elle décide de la recevabilité de la plainte et dans l'éventualité où, après examen, elle constate que celle-ci n'est pas fondée ou que son caractère et son importance ne justifient pas une enquête, elle en avise le plaignant. Elle peut également, à tout moment au cours de son enquête, rejeter la plainte si elle s'avère frivole.

Elle est chargée de faire enquête relativement à des situations ou des allégations de comportement susceptibles de déroger au présent code ou aux lois.

À la suite de son enquête, la personne décide s'il y a eu ou non contravention au présent code ou à la loi. Si elle en vient à la conclusion qu'il y a eu contravention, elle décide de la sanction appropriée.

### ARTICLE 17 - COORDONNATEUR

La secrétaire générale agit comme secrétaire. Elle reçoit les plaintes, qui doivent être écrites et signées, et coordonne les travaux d'enquête. Elle achemine les plaintes et offre le soutien logistique à la personne responsable de l'éthique et de la déontologie. Elle s'engage à respecter la plus complète confidentialité dans l'exercice de ce mandat.

### ARTICLE 18 - SANCTIONS

La personne responsable de la déontologie peut blâmer un commissaire en cas de contravention au présent code ou à une loi.

La décision blâmant un commissaire est rendue publique par son dépôt au Conseil des commissaires.

### ARTICLE 19 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

Au plus tard le 30 septembre de chaque année, la personne responsable de la déontologie dépose au Conseil des commissaires un rapport de ses activités pour l'année scolaire terminée le 30 juin précédent.

## SECTION VII - DISPOSITION FINALE

### ARTICLE 20 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis de son adoption suivant l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

## COMITÉ DU RAPPORT ANNUEL

### Recherche et données

Andrée Desrosiers, coordonnatrice  
Karine Fournier, conseillère pédagogique  
Bureau de la planification institutionnelle – Services éducatifs

Guylaine Gaudreau, analyste  
Sébastien Fortin, analyste  
Services éducatifs

### Soutien à l'élaboration et à la rédaction

René Morales, directeur  
Carmel Harrigan, régisseuse  
Services généraux

### Graphisme et impression

Service des communications et de la promotion

### Collaboration

Services et Bureaux de la CSDM

### Photos prises dans différents établissements de la CSDM

### Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN : 978-2-89467-118-4

150014 — Décembre 2014



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

3737, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6000

**[csdm.ca](http://csdm.ca)**